

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n°2024.05.12 Du 16 décembre 2024															
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 9 décembre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.																
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Droits de place des marchés d'approvisionnement – Tarifs 2025																
Secrétaire de séance : Jean-Luc PRIEUR	LE CONSEIL MUNICIPAL,																
En exercice : 33 Présents : 30 Pouvoirs : 2 Votants : 32	<p>Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121.29,</p> <p>Vu la délibération n°2018.03.10 en date du 12 juin 2018 approuvant le contrat de concession-relatif à l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la commune conclu avec la Société Mandon,</p> <p>Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 2 décembre 2024,</p> <p>Considérant l'augmentation de l'ordre de 4.65% appliquée aux tarifs du mètre linéaire pour les droits de place des marchés d'approvisionnement et sur la redevance annuelle versée à la Ville par le délégataire après application de la formule de révision</p>																
Pour : 30 Contre : 0 Abstentions : 2	APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ																
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI <u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR	<p>A la majorité des membres présents et représentés, par 30 voix pour et 2 abstentions : Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD,</p> <p>Décide de fixer les tarifs du mètre linéaire pour les droits de place des marchés d'approvisionnement ainsi que le montant de la redevance annuelle versée à la Ville par le délégataire tels que joints en annexe, à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.</p>																
Absents excusés : Vincent POUYET Birgit DOMINICI Carmen OJEDA-COLLET	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">(Par séance et par mètre linéaire de façade marchande sur allée principale transversale ou de passage et pour une profondeur maximale de 2m) en HT</th> <th style="text-align: center;">Marchés de plein air (Gressets et Beauregard)</th> <th style="text-align: center;">Marché couvert Etang Sec</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sous la halle - place couverte</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">5,23 €</td> </tr> <tr> <td>Sous couvert extérieur</td> <td style="text-align: center;">2,93€</td> <td style="text-align: center;">3.90 €</td> </tr> <tr> <td>Places découvertes (sans matériel)</td> <td style="text-align: center;">2,67 €</td> <td style="text-align: center;">3,64 €</td> </tr> <tr> <td>Commerçants non abonnés (supplément)</td> <td style="text-align: center;">0,82 €</td> <td style="text-align: center;">0,82 €</td> </tr> </tbody> </table>		(Par séance et par mètre linéaire de façade marchande sur allée principale transversale ou de passage et pour une profondeur maximale de 2m) en HT	Marchés de plein air (Gressets et Beauregard)	Marché couvert Etang Sec	Sous la halle - place couverte	X	5,23 €	Sous couvert extérieur	2,93€	3.90 €	Places découvertes (sans matériel)	2,67 €	3,64 €	Commerçants non abonnés (supplément)	0,82 €	0,82 €
(Par séance et par mètre linéaire de façade marchande sur allée principale transversale ou de passage et pour une profondeur maximale de 2m) en HT	Marchés de plein air (Gressets et Beauregard)	Marché couvert Etang Sec															
Sous la halle - place couverte	X	5,23 €															
Sous couvert extérieur	2,93€	3.90 €															
Places découvertes (sans matériel)	2,67 €	3,64 €															
Commerçants non abonnés (supplément)	0,82 €	0,82 €															
Absents ayant donné pouvoir : Birgit DOMINICI pouvoir à Sylvie d'ESTEVE	<p>Le montant de la redevance annuelle, globale et forfaitaire versée à la Ville par le délégataire passera ainsi de 163 000€ HT à 170 579.50€ HT.</p> <p>Dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.</p>																
	 Le Maire, 																

Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à
Jean-François BARATON

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux
devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :*

- *de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel)*
- *ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel)*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours
suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de
l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.*